

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2021

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN GUADELOUPE - (N° 3669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par
Mme Benin, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« respectivement »,

le mot :

« chacun ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.